

Ce que vous devez faire

AVANT LE STAGE

Si besoin :

- **négoier vos horaires** avec l'entreprise pour bénéficier des transports en commun
- par l'intermédiaire du professeur principal **faire une demande : de carte de bus de panier-repas pour les internes**
- Demander si besoin un état de **remboursement de transport et de repas** au professeur principal
- Par l'intermédiaire du Chef de travaux **réserver un hébergement pour le vendredi soir**, si interne habituellement

PENDANT LE STAGE

Conserver vos justificatifs de paiement pour les repas et pour les transports en commun

A la fin du stage, remplir l'état des déplacements et des hébergements et faire viser l'entreprise si vos horaires ne sont pas compatibles avec ceux des transports en commun ou s'ils n'existent pas.

APRES LE STAGE

L'état des déplacements et des hébergements doit être remis dès la fin du stage au secrétariat d'intendance accompagné des factures justificatives tant pour les repas que pour les transports en commun.

Les remboursements seront effectués par virement bancaire.

Si vous devez utiliser les bus « YELO » - RTCR ou « LES MOUETTES » - YEOLIS

Cas n° I – Vous êtes titulaire d'une carte « Yélo » pour venir à Doriole habituellement

Pas de changement. Vous utiliserez le même titre.

Le titre de transport habituel permet un usage illimité du bus dans toutes les communes de la CDA du lundi au samedi inclus assorti de l'accès au passeur et au bus de mer

(Les cartes scolaires ne sont pas valables pendant les vacances scolaires, mais possibilité de rajouter des unités à 1.04 €, voir avec la RTCR)

Cas n° II – Vous n'êtes pas titulaire d'une carte « Yélo » pour venir à Doriole habituellement

a) vous emprunterez les bus de la RTCR

Vous devez vous inscrire préalablement auprès du professeur principal pour demander des tickets et venir les récupérer au secrétariat d'intendance dans la semaine qui précède le stage.

b) vous vous déplacerez dans une commune hors CDA.

Vous devez faire l'avance des frais correspondants et en demander le remboursement au lycée après le stage.

Liste des communes de la CDA pour info : Angoulins, Aytré, Chatelaillon, Dompierre, Esnandes, Lagord, La Jarne, L'Houmeau, La Rochelle, Marsilly, Nieul, Périgny, Puilboreau, St Rogatien, St Vivien, Ste Soulle, St Xandre, Salles sur mer.

Cas n° III – Vous êtes titulaire d'une carte Kéolis « les mouettes » pour venir à Doriole

Elle est valable sur la ligne habituelle pour 2 trajets par jour du lundi au samedi sauf le mercredi soir et le samedi soir

Si besoin, 15 jours avant le stage prévoir avec le professeur principal la demande de carte provisoire pour

- les mercredis ou (et) samedis soirs
- les changements de direction sur les lignes desservies par Kéolis

AUCUNE DEPENSE DE REMBOURSEMENT DE TRAJET NE SERA ACCEPTEE PAR LE LYCEE SI L'ELEVE N'A PAS FAIT LA DEMANDE DE CARTE PROVISOIRE QUI LUI CORRESPOND